

FORMATION CPT 2025 - DOSSIER D'INSCRIPTION



Les formations dispensées par l'ANENA sont certifiées QUALIOPi
(Certification QUALIOPi n° 202087911.1)

Organisme de formation enregistré sous le n° 82380016438.

Nom du stagiaire : _____ Prénom du stagiaire : _____

Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____

Adresse postale : _____

Code postal : _____ Ville : _____

N° téléphone : _____ Email : _____

Sexe : Femme Homme

Profession du stagiaire :

Pisteur-secouriste (date d'obtention de votre diplôme PS1er et/ou 2e degré) : _____

Autre (précisez) : _____

Les candidats pisteurs devront justifier d'une expérience de deux saisons complètes.

Raison sociale de l'employeur (hors candidatures individuelles) : _____

Nom et prénom de la personne en charge du suivi du dossier : _____

N° téléphone : _____ Email : _____

FORMATIONS ET FRAIS PEDAGOGIQUES (HORS HEBERGEMENT) :

Certificat de Préposé au Tir & Options « Tir en montagne et mèche lente » - **2195 € net de taxes**

Options uniquement « Tir en montagne et mèche lente » (pour les titulaires du CPT) - **1210 € net de taxe**

SESSIONS :

Session 1 : du lundi 27 octobre au vendredi 7 novembre 2025 (**Candidats individuels prioritaires + inscrits aux options uniquement**)

Options : du dimanche 02 novembre au vendredi 7 novembre 2025

Session 2 : du lundi 03 novembre au vendredi 14 novembre 2025

Session 3 : du lundi 10 novembre au vendredi 21 novembre 2025

Session 4 : du lundi 17 novembre au vendredi 28 novembre 2025

FORMATION CPT 2025 - DOSSIER D'INSCRIPTION



Association Nationale pour l'Étude de la Neige et des Avalanches

Les formations dispensées par l'ANENA sont certifiées QUALIOPi
(Certification QUALIOPi n° 202087911.1)

Organisme de formation enregistré sous le n° 82380016438.

FACTURATION :

Les frais pédagogiques seront pris en charge par :

- Le stagiaire
- Le Pôle Emploi : renseignez n° PE chiffres + lettre _____
- L'employeur (sur fonds propres)
- L'OPCO : précisez nom et adresse _____
- Autre : précisez _____

Les apprenants et l'équipe pédagogique seront logés au Chalet des Glaciers (Les Deux-Alpes). Cet hébergement n'est pas obligatoire et le candidat pourra opter pour une autre solution d'hébergement.

OPTION D'HEBERGEMENT :

Pendant la formation, vous souhaitez être logé (montant en sus):

Au centre de formation « Le Chalet des Glaciers » en pension complète – 820 € net de taxes (440€ net de taxes pour les candidats aux Options). La pension complète débute le 1^{er} jour de la formation pour le déjeuner et se termine le dernier jour de la formation après le déjeuner.

Pour les candidats aux options uniquement, la pension complète débute le samedi soir de la première semaine et se termine le dernier jour de la formation après le déjeuner.

Formule « déjeuner du midi + 1 pause-café/jour » uniquement (sans nuitée) au centre de formation : du Lundi semaine 1 au vendredi semaine 2 – 220 € net de taxes (130€ net de taxes pour les candidats aux Options)

Hors centre de formation, je trouve mon propre logement

Régime alimentaire spécifique : non oui (précisez) _____ Propose de covoiturer* : oui non

J'accepte le traitement informatisé de ces données personnelles en conformité avec les dispositions de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018, relative à la protection des données. J'ai noté que je pourrais exercer les droits qui me sont garantis par le RGPD par simple mail adressé à : adrien.blanc@anena.org

Fait à _____ Le : _____

Signature :

FORMATION CPT 2025 - DOSSIER D'INSCRIPTION



Association Nationale pour l'Étude de la Neige et des Avalanches

Les formations dispensées par l'ANENA sont certifiées QUALIOPi
(Certification QUALIOPi n° 202087911.1)

Organisme de formation enregistré sous le n° 82380016438.

LISTE DES PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER

A DEPOSER SUR LE SITE DE L'ANENA (pour tous) :

- Dossier d'inscription complété – A télécharger sur le site ;
- Les conditions générales de vente signées ;
- Une copie d'une pièce d'identité en cours de validité (CNI ou passeport EXCLUSIVEMENT) attestant de l'état civil du stagiaire (recto/verso) ;
- Un certificat médical **OBLIGATOIREMENT** établi par la médecine du travail, de moins de 3 ans (pour les candidats salariés) **OU** établi par un médecin généraliste, de moins de 1 an (pour les candidats individuels) mentionnant "Pisteur ou Artificier ou Minage ou Usage d'explosifs" dans Poste de travail ;
- L'autorisation individuelle préalable à l'accès à une formation à l'emploi de produits explosifs (demande individuelle à l'initiative de l'apprenant, à effectuer en préfecture) – Formulaire à télécharger sur le site ;
- Les demandes d'inscriptions au CPT et Options (annexes 1 et 2) complétées et **IMPERATIVEMENT signées ;**
- Copie du diplôme de pisteur-secouriste (si titulaire) ;
- Copie de l'attestation d'assurance en responsabilité civile de l'employeur ou du candidat si individuel ;
- Copie des certificats de travail des deux dernières saisons travaillées (pour les pisteurs-secouristes) ;
- Attestation employeur (annexe 4) pour les candidats salariés **UNIQUEMENT** ;
- Une lettre de motivation (annexe 3) pour les candidats individuels **UNIQUEMENT** ;

A ENVOYER PAR COURRIER (pour tous) :

(A l'adresse : ANENA - A l'attention de Fanny Trouvé – 15 rue Ernest Calvat, 38000 GRENOBLE)

- 3 photos d'identités aux normes en vigueur d'un photomaton agréé (scans et impressions sur papier libre non acceptés) avec le nom et prénom du candidat au verso ;
- Une enveloppe INDIVIDUELLE au format A5 affranchie au tarif en vigueur **LRAR** (lettre recommandée avec accusé de réception) + Son bordereau recommandé la Poste, pour l'envoi du diplôme. Sur l'enveloppe indiquer **IMPERATIVEMENT** l'adresse du candidat ou de la station pour envoi de la carte CPT par le rectorat
- Un chèque à l'ordre de l'ANENA ou un virement correspondant au montant total du choix de l'hébergement ;
- Copie de la carte CPT (pour les candidats inscrits aux options uniquement) ;**
- Pour les candidats individuels : un chèque de cotisation de 20 € à l'ordre de l'ANENA correspond aux frais d'adhésion à l'association (encaissé après validation de votre inscription)

FORMATION CPT 2025 - DOSSIER D'INSCRIPTION



Association Nationale pour l'Étude de la Neige et des Avalanches

Les formations dispensées par l'ANENA sont certifiées QUALIOPi
(Certification QUALIOPi n° 202087911.1)

Organisme de formation enregistré sous le n° 82380016438.

ANNEXE 1

INSCRIPTION A L'EXAMEN DU CERTIFICAT DE PRÉPOSÉ AU TIR

A remplir informatiquement ou de manière manuscrite et lisible avant signature

Je soussigné(e) NOM et Prénom:

Adresse personnelle :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Ai l'honneur de solliciter Monsieur le Recteur de l'Académie de Grenoble pour mon inscription sur la liste des candidats à l'examen du certificat de préposé au tir.

Je vous prie d'agréer Monsieur le Recteur, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à : _____ Le : _____

Signature du candidat :

Service des examens et concours DECS
email : dec5@ac-grenoble.fr
Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065 38021 Grenoble Cedex 1

ANENA FORMATION | 15 rue Ernest Calvat Grenoble 38000 | Numéro SIRET: 77956021800025 | Numéro de déclaration d'activité: 82380016438 (auprès du préfet de région de: AURA) Certification QUALIOPi n° 202087911.1 PAGE 4 / 9

FORMATION CPT 2025 - DOSSIER D'INSCRIPTION



Les formations dispensées par l'ANENA sont certifiées QUALIOP
(Certification QUALIOP n° 202087911.1)

Organisme de formation enregistré sous le n° 82380016438.

ANNEXE 2

INSCRIPTION AUX OPTIONS DE CERTIFICAT DE PREPOSE AU TIR

A remplir informatiquement ou de manière manuscrite et lisible avant signature

Je soussigné(e) NOM et Prénom:

Adresse personnelle :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Ai l'honneur de solliciter Monsieur le Recteur de l'Académie de Grenoble pour mon inscription sur la liste des candidats aux options du CPT, suivantes (cocher les options présentées) :

- Travaux souterrains
- Tir en montagne pour le déclenchement d'avalanches
- Tir en masse chaude
- Mèche lente
- Chargement en vrac avec du matériel utilisant de l'énergie
- Amorçage par dispositifs électroniques

Je vous prie d'agréer Monsieur le Recteur, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à: _____ le: _____

Signature du candidat :

Service des examens et concours DEC5

email : dec5@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble

7, place Bir-Hakeim CS 81065 38021 Grenoble Cedex 1

ANENA FORMATION | 15 rue Ernest Calvat Grenoble 38000 | Numéro SIRET: 77956021800025 | Numéro de déclaration d'activité: 82380016438 (auprès du préfet de région de: AURA) Certification QUALIOP n° 202087911.1 PAGE 5 / 9

FORMATION CPT 2025 - DOSSIER D'INSCRIPTION



Les formations dispensées par l'ANENA sont certifiées QUALIOP
(Certification QUALIOP n° 202087911.1)

Organisme de formation enregistré sous le n° 82380016438.

ANNEXE 4

ATTESTATION EMPLOYEUR

Raison sociale de l'employeur : _____

N° SIRET : _____

Secteur :

Privé Public Communal Autre (précisez) : _____

Adresse postale : _____

Code postal : _____ Ville : _____

N° téléphone : _____ Email : _____

Je soussigné(e), Madame, Monsieur : _____

Fonction : _____

Donne un avis :

Favorable

Défavorable

A la candidature de Madame, Monsieur : _____

A l'action de formation intitulée « Certificat de Préposé au Tir Options tir en montagne et mèche lente »

Fait à _____ Le : _____

Signature et cachet de l'employeur

Pour les salariés pisteurs-secouristes, fournir les certificats de travail des deux dernières saisons effectuées au sein de votre structure.

FORMATION CPT 2025 - DOSSIER D'INSCRIPTION



Les formations dispensées par l'ANENA sont certifiées QUALIOP
(Certification QUALIOP n° 202087911.1)

Organisme de formation enregistré sous le n° 82380016438.

Conditions Générales de Vente (A SIGNER)

Désignation

La société ANENA désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 15 rue Ernest Calvat Grenoble 38000

ANENA met en place et dispense des formations inter et intra entreprises, à Grenoble, et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de la société ANENA
- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société ANENA pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Devis et attestation

Pour chaque formation, la société ANENA s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre la société ANENA, l'OPCO ou le client.

À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation, ainsi que des feuilles d'émargement peuvent lui être fournies.

Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros net de taxes. Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à réception de la facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où la société ANENA ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

Inscriptions

Toute inscription à une formation est confirmée par e-mail, par ANENA, à l'issue de la réception, de l'étude et du traitement du bulletin d'inscription, du dossier d'inscription ou de la proposition signée par le candidat individuel. Les cycles et actions de formation donnent lieu à l'établissement d'un contrat de formation professionnelle adressé aux candidats individuels établis selon l'article L. 6353-2 du code du Travail. Le consommateur s'engage à retourner à ANENA, dans les plus brefs délais, un exemplaire signé. Une attestation de présence sera adressée au candidat individuel.

Prérequis

ANENA spécifie dans ses programmes les connaissances initiales requises (prérequis) pour suivre chacune de ses formations dans des conditions optimales. Il appartient au consommateur de s'assurer qu'il satisfait bien les prérequis spécifiés sur le programme de formation correspondant. ANENA ne peut en conséquence être tenue pour responsable d'une éventuelle inadéquation entre la formation suivie et le niveau initial des participants.

Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure du début de la formation. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse formations-professionnelles@anena.org. En cas d'annulation entre 4 et 10 jours ouvrables avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 10% du coût total initial de la formation. En cas d'annulation moins de 3 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 50% du coût total initial sera facturée au client.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 10 jours avant la date de la formation.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, la société ANENA ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

Annulation d'une session de formation du fait de l'organisme de formation

ANENA se réserve la possibilité d'annuler tout stage en cas de manque de participants ou de problème technique ou logistique et ce, sans aucun dédommagement. Dans ce cas, les stagiaires seront prévenus au moins une semaine avant le début du stage. De nouvelles dates ou sites leur seront proposés, ce qui donnera lieu à une nouvelle commande.

FORMATION CPT 2025 - DOSSIER D'INSCRIPTION



Les formations dispensées par l'ANENA sont certifiées QUALIOPi
(Certification QUALIOPi n° 202087911.1)

Organisme de formation enregistré sous le n° 82380016438.

Annulation en cas de force majeure

ANENA ne pourra être tenue responsable à l'égard du consommateur en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des cours et tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à ANENA, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de ANENA.

Règlement

Le règlement des factures peut s'effectuer par chèque, par virement bancaire ou espèces. Les factures sont payables au plus tard dans un délai de 30 jours à compter de la date de facture, net et sans escompte sauf autre échéance indiquée sur la facture. Tout retard de paiement par rapport à cette échéance entraînera de plein droit :

- Des intérêts de retard de paiement au taux de 3 fois le taux d'intérêt légal,
- L'exigibilité immédiate des factures non échues.

Par ailleurs, conformément à l'article L 441-6 du code de Commerce, tout règlement postérieur à la date d'exigibilité donnera lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatif, si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire. ANENA se réserve également le droit de suspendre ou d'annuler les prestations en cours, sans pouvoir donner lieu à dommages et intérêts pour le candidat individuel. Tous droits et taxes applicables sont facturés en sus, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société ANENA sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

La société ANENA s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

Communication

Le consommateur autorise expressément ANENA à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la souscription à une commande et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents commerciaux notamment.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes CGV sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le consommateur et ANENA à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du Tribunal de commerce de Grenoble. Le fait de passer commande entraîne l'acceptation des présentes conditions générales de vente.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente.

Date et signature